



Section meusienne du **Syndicat National Unitaire des instituteurs professeurs d'école et p.e.g.c.**
551000 VERDUN tél. : 03 29 86 42 87 courriel : snu55@snuipp.fr

Fédération Syndicale Unitaire

Verdun, le 08 décembre 2016

A Monsieur l'Inspecteur d'Académie

A Madame et Messieurs les IEN de la Meuse

Objet : campagne syndicale pour l'arrêt des APC

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Madame l'Inspectrice, Monsieur l'Inspecteur,

Suite à notre audience et à l'annonce que vous nous avez faite de votre décision de sanctionner les enseignants qui ont arrêté les APC, nous avons interpellé nos représentants nationaux et tenons à vous informer que certains de vos homologues ayant fait le même choix ont dû y renoncer. En effet, la secrétaire générale SNUipp/FSU, Mme Francette Popineau, est intervenue auprès du ministère. Celui-ci a clairement répondu que les sanctions n'étaient pas d'actualité et a rappelé que leur recteur serait contacté au plus vite afin de revenir vers les DASEN pour qu'ils suspendent leur procédure.

Nous vous demandons donc de respecter les directives du ministère et vous rappelons que si des enseignants ont choisi de ne pas faire les APC et de ne pas prendre d'élèves en dehors du temps scolaire, c'est pour utiliser ce temps aux multiples tâches qui ne sont pas comptabilisées dans leur temps de travail. La consigne nationale du SNUipp-FSU répond à cette réalité. Sachez que nos collègues utilisent ce temps pour se concerter, réfléchir à la mise en œuvre des nouveaux programmes, du LSU, rencontrer les familles et les partenaires de l'école, préparer des projets ... Autant de missions que chacun effectue et qui sont indispensables au bon fonctionnement de l'école et à la réussite des élèves. Le temps de travail des enseignants du 1er degré est bien supérieur à nos obligations réglementaires de service de 27 heures par semaine, puisque la DEPP elle-même reconnaît que nous travaillons en moyenne 44 heures hebdomadaires.

La campagne du SNUipp-FSU a permis l'ouverture des discussions au ministère, un premier groupe de travail était programmé le 30 novembre.

C'est pour toutes ces raisons que nous vous demandons, comme s'y est engagé le ministère, de ne pas procéder à des retraits de salaires et de ne pas exercer de pression particulière sur les enseignants qui suivent cette consigne syndicale.

Veillez recevoir, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Madame l'Inspectrice, Monsieur l'Inspecteur, l'assurance de notre profond attachement au service public d'Education.

Pour le SNUipp-FSU 55,
Nadège MOREAU et Kévin QUENESCOURT,
Co secrétaires départementaux